



Communiqué de presse

La protection des monuments : une question d'autonomie

Le Mouvement Ecologique exige une plus grande marge de manœuvre pour le Service des sites et monuments nationaux

Le Mouvement Ecologique apprend que le remplacement des postes de la direction du Service des sites et monuments nationaux a été annoncé. Sans vouloir s'immiscer dans les querelles apparues ces derniers mois quant aux responsabilités au sein du Service des sites et monuments nationaux, le syndicat environnemental aimerait attirer l'attention sur certains problèmes élémentaires qui, s'ils ne sont pas résolus, empêcheront d'améliorer le fonctionnement de ce service. Le fait que la protection des monuments au Luxembourg mène toujours une existence misérable et banale est moins dû aux personnes qu'à la faiblesse structurelle du Service des sites et monuments.

1. On doit enfin augmenter le personnel du Service des sites et monuments nationaux

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a engagé qu'une poignée de personnes pour effectuer la mission importante de conservation du capital architectural. Celles-ci ne sont pas uniquement chargées de traiter des dossiers de classement, de conseiller des personnes privées lors de transformations ou de répondre à des demandes de subsides, mais elles devraient également accomplir des tâches de base, comme établir un inventaire national des architectures dignes de protection, ce qui paraît impossible sans une augmentation massive du personnel du Service des sites et monuments nationaux. C'est également pourquoi les contacts avec les communes, particulièrement importants pour la mise en œuvre de l'entretien des monuments, ne peuvent non plus être systématisés.

2. Les moyens financiers du Service des sites et monuments nationaux doivent être accrus

La marge financière du Service des sites et monuments nationaux est extrêmement limitée. Le travail de sensibilisation des écoles ou les offres de formation continue pour les communes ou les spécialistes ne peuvent ainsi être réalisés. Mais une présence sur Internet adaptée aux conditions modernes serait également nécessaire de toute urgence : l'inventaire susmentionné devrait y être publié, tout comme la liste actuelle des monuments classés, les expertises de la Commission nationale des sites et monuments nationaux ou des conseils en matière de restauration de bâtiments pour les personnes privées. Le recours à des personnes qualifiées

externes dans le cadre de l'évaluation de dossiers importants comme le « Pont Adolphe » ou des hauts-fourneaux de Belval ne se heurte pas uniquement à des mobiles politiques, mais aussi à un manque de moyens budgétaires.

3. Le Service des sites et monuments nationaux doit acquérir plus d'autonomie

Le Mouvement Ecologique a déjà attiré l'attention sur les déficits structurels du modèle luxembourgeois de protection des monuments.¹ Un service qui ne peut agir que sur ordre du ou de la ministre n'est pas seulement freiné dans ses tâches quotidiennes, il ne peut également protéger les monuments de façon adéquate. Le Luxembourg devrait suivre l'exemple de nos voisins et transférer la compétence en matière de classement des monuments de l'administration. La protection des monuments ne peut être dirigée par des réflexions politiques, elle doit se trouver entre les mains d'une autorité indépendante et organisée selon des critères de sélection objectifs.

4. La protection des monuments a besoin d'un cadre politique

La réévaluation du Service des sites et monuments nationaux est d'une importance vitale. Pourtant, la meilleure administration ne peut aller au-delà de la politique soutenue par le ministère. Pour l'heure, il n'existe au sein du ministère de la culture ni grandes lignes stratégiques pour la protection des monuments au Luxembourg (il est entre autres urgent d'établir un plan d'action énumérant des priorités claires), ni un fonctionnaire responsable exclusivement des aspects de protection des monuments.

Sous peu, une nouvelle législation en la matière devrait bien être adoptée, mais la majorité actuelle ne s'est toutefois résolue qu'à des innovations dénuées de toute conviction. C'est pourquoi, en considération des choix à l'ordre du jour de 2009, le syndicat environnemental exercera une pression plus forte en faveur de la modernisation de la protection des monuments au Luxembourg. Peu importe qui reprendra les postes de direction du service de protection des monuments : sans une augmentation de la marge de manœuvre de ces fonctionnaires et sans cadre politique, l'état lamentable de la protection des monuments au Luxembourg ne connaîtra que peu de changements.

Mouvement Ecologique asbl.

¹ voir le dossier Kéisécker sur www.oeko.lu